

Sainte-Thérèse, le 13 octobre 2017

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le lot 4 063 291, rue Clavel,
Prévost
V/Réf. : E-17-535-2

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 29 septembre dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Autorisation du 17 avril 2008, 1 page

Vous noterez que des renseignements ont été masqués ou retenus en vertu des
articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics
et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

g

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (4 pages)

Sainte-Thérèse, le 17 avril 2008

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2 Article 32)

Immeubles Marché Prévost inc.
4120, rue Sainte-Catherine ouest, 5^e étage
Westmount (Québec) H3Z 1P4

N/Réf. : 7321-15-01-00670-00
400481176

Objet : Immeubles Marché Prévost inc.
Installation des infrastructures municipales pour le développement d'un
centre commercial

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 26 mars 2008, reçue le 28 mars 2008 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation des infrastructures (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) municipales pour le développement d'un centre commercial situé sur les lots 3 731 602 et 3 731 603 du cadastre du Québec, dans la ville de Prévost, MRC La-Rivière-du-Nord.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre, datée du 26 mars 2008, signée par 53-54 -----, directeur ingénierie, pages et 13 annexes.

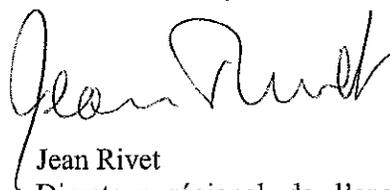
23-24

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

JR/JP